

CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM
DANS L'ESPACE CINERAIRE

Le Maire de la Ville de Gargenville,

Vu la demande présentée par :

Monsieur SAPE Jeannine

domicilié(e) : **9 RUE GAMBETTA GARGENVILLE (78440)**

agissant en qualité de concessionnaire, et tendant à obtenir le renouvellement, dans l'Espace cinéraire, de la concession particulière de sa famille

ARRÈTE

Columbarium Design

Article 1er – La concession identifiée ci-contre est renouvelée, au nom du demandeur susvisé,

- pour une durée de **20 années**
- à compter du **22 décembre 2018**

Article 2 – La concession est accordée à titre de :

- **renouvellement** de la concession accordée à Monsieur SAPE Jeannine le 22 décembre 2003 et expirant le 21 décembre 2018.

Case 5

Article 3 – La concession est renouvelée moyennant la somme totale de :

- **huit cent cinquante euros**
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K083714 du 14/02/15

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le 10 janvier 2019
Le Maire,

Jean LEMAIRE



Exemplaire destiné au(x) :

- Titulaire de la concession
 Receveur Municipal
 Archives de la Commune

